

COMMUNE DE CROZE

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2023

MEMBRES	10
PRESENTS	8
REPRESENTES	0

Le vingt-quatre février deux mille vingt-trois à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 17 février 2023.

Etaient présents : MMES. CHAGOT Joëlle, CRUICKSHANK Caroline, CHAUVAT Claire et JABOUILLE Natacha ; M.M. CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, FOLLEZOU Éric et TERNAT Didier ;

Etaient excusés : FLESSATI Pierre et TREMPON Alexandre.

Lesquels formant la majorité des membres en exercice.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme MOUTY Natacha a été désignée pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2022
- Taxe sur les logements vacants
- Modification des délégués des commissions suite à la démission de Mme ROUX
- Maison La Poste : choix des entreprises de diagnostics et de contrôles
- Désignation d'un correspondant défense et incendie
- Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Subventions 2023
- Eclairage public
- Questions diverses : Travaux hangar, budget 2023

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h55

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
Délibération n°2023_01

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 15/07/2022, il avait été créer un poste de Rédacteur pour la fonction de secrétaire de mairie.

Le Comité technique en date du 21/10/2023 a émis un avis favorable à la suppression de l'ancien poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe car il est aujourd'hui vacant et qu'il a été remplacé par le poste de Rédacteur.

COMMUNE DE CROZE

Le Maire propose à l'assemblée la suppression à compter du 01/03/2023 au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet comprenant les fonctions suivantes : Secrétaire de mairie sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, pour 20 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des Adjointes administratifs ;

Adoptée à l'unanimité

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Délibération n°2023_02

Le Maire explique que dans le cadre de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales, le législateur introduit pour 2023 une mesure dérogatoire relative à l'institution de la Taxe d'Habitation sur les Logement Vacants (THLV) par les communes.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation car elle peut non seulement constituer une ressource complémentaire pour la commune mais aussi et surtout permettre la réouverture où la vente de certains logement vacants ou du moins faire réfléchir les propriétaires sur l'avenir de leurs logements.

Le taux d'imposition sera celui voté pour la Taxe d'Habitation qui pourra être voté au prochain conseil municipal lorsque les taux seront connus.

Adoptée à l'unanimité

Diverses demandes de subventions

Délibération n°2023_03

Le Maire soumet au conseil municipal les diverses demandes de subventions.

Le Conseil municipal propose d'accorder une subvention aux organismes comme suit :

ORGANISMES	SUBVENTIO N SOLLICITEE	Subventions 2023
ADOT 23 / DON D'ORGANES	Subvention	20
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE CREUSE	Subvention	20
AFSEP / scléroses en plaques	Subvention	20
TRISOMIE 21 CREUSE	Subvention	20
TELEMILLEVACHES	Subvention	20
COMICE AGRICOLE FELLETIN	Cotisation	104.50
LES RESTOS DU COEUR	Subvention	50
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Subvention	20
COMITE DES FETES	Subvention	1000
TOTAL		1 274.50

Adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE CROZE

🇫🇷 Modification des commissions communales

Délibération n°2023_04

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme ROUX Nathalie, il convient de renouveler les membres des différentes commissions de travail.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, arrête la composition des commissions :

Commission des Travaux :

CHAGOT Joëlle – CHAUVAT Claire – CRUICKSHANK Caroline – JABOUILLE Natacha – CREPIAT Michel – DANIEL Pascal – FLESSATI Pierre – FOLLEZOU Éric – TERNAT Didier – TREMPON Alexandre

Commission des Finances :

CHAGOT Joëlle – CRUICKSHANK Caroline – DANIEL Pascal – FLESSATI Pierre – TERNAT Didier

Commission d'Appel d'offres :

TERNAT Didier – DANIEL Pascal – FLESSATI Pierre – TREMPON Alexandre – CHAGOT Joëlle – CHAUVAT Claire – JABOUILLE Natacha

Commission des Fêtes, Cérémonies et vie associative :

CHAGOT Joëlle – JABOUILLE Natacha – CREPIAT Michel – DANIEL Pascal

Commission environnement et forêts :

DANIEL Pascal – FOLLEZOU Éric – TERNAT Didier – TREMPON Alexandre

Commission embellissement des villages :

JABOUILLE Natacha – CREPIAT Michel – DANIEL Pascal – CHAGOT Joëlle

Délégué Chargé des questions défense :

TREMPON Alexandre

Site Internet de la commune :

CHAUVAT Claire – LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie)

Commission Information Bulletin Municipal :

CHAUVAT Claire – JABOUILLE Natacha – FLESSATI Pierre – CHAGOT Joëlle – TERNAT Didier

Commission ressources humaines :

TERNAT Didier – DANIEL Pascal – TREMPON – Alexandre – CHAUVAT Claire – CHAGOT Joëlle

Commission des affaires cadastrales, foncières et domaniales :

DANIEL Pascal – FOLLEZOU Éric

Commission de contrôle des opérations électorales « élections REU »

Titulaires : JABOUILLE Natacha

Suppléants : FOLLEZOU Éric

Délégués Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SIAEPA) :

Titulaires : TERNAT Didier – CHAGOT Joëlle

Suppléants : TREMPON Alexandre

Adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE CROZE

✚ Réhabilitation de l'ancienne poste : choix des entreprises de contrôle et de diagnostics

Délibération n°2023_05

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché relatif aux travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en vue de réalisation de logement, la législation impose de faire appel à un Coordinateur Sécurité Protection de la Santé (CSPS), à un Contrôleur Technique de Construction (CTC) et à réaliser un diagnostic amiante et plomb avant et après travaux.

Après comparaison des différents devis, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de retenir :

- pour la mission de Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) : l'entreprise APAVE pour un montant de 1 875.00 € HT soit 2 250.00€ TTC.
- pour la mission de Contrôle Technique de Construction (CTC): l'entreprise APAVE pour un montant de 1 999.50 € HT soit 2 399.40 € TTC.
- pour la réalisation de diagnostics amiante avant travaux : le cabinet ALVAREZ pour un montant de 936 € TTC auquel s'ajoutera les frais d'analyses estimés entre 1 026 € et 1 368 € TTC en fonction du nombre d'analyses qui seront réalisés.
- pour la réalisation de diagnostics plomb avant travaux : le cabinet ALVAREZ pour un montant de 984 € TTC

Adoptée à l'unanimité

✚ Détermination d'un prix de vente pour du bois de chauffage

Délibération n°2023_06

Monsieur le Maire remercie Eric FOLLEZOU pour le prêt du casse bois. Au total, les agents communaux ont cassé et rangé 12 cordes de bois de chauffage. Le bois est issu des arbres coupés au printemps dernier aux abords de la CCBE.

Dès lors, le conseil doit maintenant déterminer un prix de vente. Il est proposé :

- De fixer le tarif à 40 € le stère soit 160 € coupée en 1 mètre.
- De fixer le tarif de la livraison à 20 €

Adoptée à l'unanimité

✚ Questions diverses :

- ▶ Eclairage public : sur 97 personnes interrogées, seulement 26 personnes ont répondu. Les résultats de l'enquête sont en hiver, l'éclairage sera allumé de 6h à 8h et de 18h à 20h et pour l'été, l'éclairage public restera éteint.
- ▶ Travaux hangar : Présentation des plans d'aménagement et des chiffrages des travaux. Nous avons dû réduire l'enveloppe pour pouvoir équilibrer le budget, la partie toiture devra être réalisée dans un second temps. De plus la région nous a annoncé ne plus pouvoir financer dans le cadre du dossier déposé en 2022. Nous devons trouver une alternative, ou bien modifier le projet avec une innovation des porteurs de projets
- ▶ Recensement : on a perdu 4 habitants suite au dernier recensement.
- ▶ Grands bois : une vente de bois devrait avoir lieu pour environ 12 000€. Des arbres ont été coupés et vont être débités par une scierie mobile afin de pouvoir faire un stock de planche et de bardage.
- ▶ Atelier : l'agent communal a réalisé des portes en bois de chaque côté du grand tunnel pour le fermer.

COMMUNE DE CROZE

- ▶ Maisons à vendre : la maison des Magnadas n'a pas encore été estimée, il serait peut-être bon de réfléchir à la vente de la maison Clidière.
- ▶ RIFSEEP : suite à la délibération pour l'octroi d'un cadeau de Noël aux agents municipaux, le sous-préfet nous a adressé un courrier de rappel à la loi. Afin de pouvoir continuer à verser des primes aux agents et dans le respect de la réglementation, il conviendra de mettre en place le RIFSEEP, pour cela, un groupe de travail devra se réunir en définir les termes.
- ▶ Toiture mairie + salle des fêtes : à la suite de la grêle, de nombreux impacts sont apparus sur la toiture avec une grosse fuite au-dessus des archives. Les experts ont validé les devis.
- ▶ Fibre : les travaux de la fibre sont en cours, les repères pour la pose des poteaux ont été posés le long des routes.
- ▶ Poids lourds : Eric FOLLEZOU demande si les poids lourds peuvent emprunter une autre route à Bunleix ? Ils ne peuvent pas emprunter une autre route que celle réservée aux poids lourds car à chaque fois il y a le franchissement d'un pont interdit aux plus de 10 tonnes. Cela a été acté depuis de nombreuses années.
- ▶ PINTON : L'entreprise qui réalise les travaux de terrassement va mettre la terre aux Magnadas et à Bunleix.
- ▶ Fleurissement : le concours d'épouvantail va être lancé, un courrier va être distribué aux habitants. À partir du mois de mars, Joëlle CHAGOT sera tous les mercredis à la CCBE pour préparer les épouvantails et les décorations à venir. Elle aura besoin de cravates, côtes, foin, vieux ustensiles de jardinage, des chapeaux, casquettes, bottes, brouettes, lunettes, gants, foulards,...
- Joëlle explique le déroulement du concours et les modalités de participations. Des épouvantails seront disposés à la Baraque ainsi que sur les lampadaires en face de la mairie.
- ▶ Pâques : Joëlle CHAGOT explique que cette année, une chasse aux trésors sera organisée sous forme de jeu de piste pour les enfants. Des petits groupes de 6 enfants devront être supervisés par un adulte. Il sera demandé au Comité des fêtes et à l'ACCA s'ils souhaitent participer. Le choix du lundi 10 avril est choisi. Un courrier sera déposé chez les familles avec enfants.

Le maire clos la séance à 22H00.

Le secrétaire de séance,

Natacha MOUTY

Le Maire,

Didier TERNAT